

CIRCUITS MANCHE CLUB ET PONEY CAHIER DES CHARGES

CSO Divisions Club et Poney

- Au minimum épreuves d'indices 3, 2, 1 et Elite en Club et Poney le même jour.
- Barème A au chronomètre avec barrage immédiat au chronomètre.
- 5 étapes coef. 2, réparties équitablement sur l'ensemble du département.
- 5 étapes comprises entre le 3 février et le 10 juin 2019.
- Président de Jury : niveau requis Candidat National
- Chef de piste : niveau requis, Candidat National
- Chef de paddock : niveau requis, Club
- Terrains : terrain de concours, surface minimum de la piste : 2000 m2, du paddock 1200 m2, en sable.
- Chronométrage électronique

CCE et DRESSAGE Divisions Club et Poney

- Au minimum 4 épreuves dans au minimum 2 indices différents en division Club et Poney le même jour.
- 4 à 5 étapes coef. 2, réparties équitablement sur l'ensemble du département.
- 4 à 5 étapes comprises entre le 3 février et le 10 juin 2019.

POUR LES TROIS DISCIPLINES :

- Intervalle entre chaque étape : minimum 2 semaines. Cependant, compte tenu de la mise en place tardive des circuits pour la saison 2018/2019, à titre exceptionnel, des dérogations pourront être accordées ponctuellement sur le calendrier 2018/2019.
- Logo fédéral et charte graphique dédiés sur tous les supports (les flots seront fournis par le CDE 50).
- Une attention particulière sera demandée aux organisateurs sur l'accueil des cavaliers et accompagnants, sur la qualité des remises de prix ainsi que sur les services annexes (bar, restauration, club house, traitement rapide des résultats...).

*Patrice COTTIN
Président du CDE 50*